

SÉANCE DU 16 MARS 2021

21-03-030

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 10 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Philippe BUISSON, Sandy CHAUCHEAU pouvoir à Thierry MARTY, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Esther SCHREIBER, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Laurence ROUEDE, Bilal HALHOUL pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Denis SIRDEY, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Denis SIRDEY, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,

Vu le décret 2017-904 du 9 mai 2017 portant échelonnement indiciaire applicable aux assistants territoriaux socio-éducatif,

Vu le décret 2017-1736 du 21 décembre 2017 portant report de la certaines dispositions statutaires relatives à la modernisation des carrières et des rémunérations (PPCR) et applicables aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, art 48,

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 033-213302433-20210316-D_21_03_030-DE

Vu le décret 2017-1737 du 21 décembre 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire de divers corps, cadres d'emplois et emplois de la fonction publique de l'état, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter le tableau des effectifs afin de tenir compte des mouvements de personnel,

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter le tableau des effectifs pour intégrer les modifications du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs en application du dispositif PPCR,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme suit :

- suppression d'un emploi permanent de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet et création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet avec effet au 1er février 2021 au service urbanisme et foncier

- suppression d'un emploi permanent de technicien à temps complet avec effet au 1er avril 2021 et création d'un emploi permanent d'un brigadier-chef principal à temps complet avec effet au 1er mars 2021 à la police municipale

- en application des dispositions réglementaires, le grade d'assistant socio-éducatif de 1ère classe figurant au tableau des effectifs est modifié en un grade d'assistant socio-éducatif au 1er janvier 2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne 26.03.2021
Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 16 MARS 2021

21-03-031

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 10 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Philippe BUISSON, Sandy CHAUVÉAU pouvoir à Thierry MARTY, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Esther SCHREIBER, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Laurence ROUEDE, Bilal HALHOUL pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Denis SIRDEY, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Denis SIRDEY, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

AVENANT N°2 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU SERVICE COMMUN ACHATS ET COMMANDE PUBLIQUE

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-4-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 juin 2017 relative à la création du service commun achats et commande publique,

Vu la convention de constitution du service commun du 1^{er} juillet 2017,

La réorganisation du service commun achat et commande publique est dictée par la

complexification constante de l'environnement juridique de la commande publique (réformes importantes entre 2016 et 2019, refonte des Cahiers des Clauses Administratives Généralistes de 2021, ...), par l'accroissement de l'activité du service, et par l'ampleur des opérations dont le service a la charge.

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 033-213302433-20210316-D_21_03_031-DE

Il s'agit essentiellement d'une modification de 2 postes engendrant un ajustement de l'organigramme, opérée à effectif constant. Ainsi, afin de préserver l'équilibre financier de la collectivité, ce projet est proposé à masse salariale constante, car le poste de responsable adjoint aux marchés publics remplace un poste de gestionnaire marchés publics, et le nouveau poste de gestionnaire commande publique marchés et concessions se substitue au poste non pourvu actuellement d'acheteur public.

En effet, cette mission d'acheteur peut être regardée aujourd'hui comme moins prioritaire au vu du contexte actuel, que la nécessité de renforcer les moyens humains qui composent l'équipe.

Pour conforter la diffusion d'une culture commande publique de nature à permettre la mise en œuvre d'une réelle politique et stratégie achat au sein de la collectivité, il convient dans un premier temps de sécuriser totalement l'acte d'achat, qui intervient dans un contexte réglementaire particulièrement complexe, réglementaire et évolutif.

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le nouvel avenant à la convention constitutive du service commun achats et commande publique
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

29 mars 2021

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

(Handwritten signature in blue ink)

SÉANCE DU 16 MARS 2021

21-03-032

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 10 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Philippe BUISSON, Sandy CHAUVÉAU pouvoir à Thierry MARTY, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Esther SCHREIBER, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Laurence ROUEDE, Bilal HALHOUL pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Denis SIRDEY, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Denis SIRDEY, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

PLAN D'ACTION ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et plus particulièrement son article 6 septies,

Vu le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités et de mise en œuvre des plans d'action relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique,

Vu la saisine pour avis du Comité technique en date du 04.12.2020,

Depuis mai 2020, les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants doivent définir, pour une durée pouvant aller jusqu'à trois ans, la stratégie et les mesures visant à réduire les écarts entre

les femmes et les hommes en matière notamment de rémunération
d'emplois, de promotion et de conciliation entre vie professionnelle
d'action doit par ailleurs intégrer un volet prévention et traitement
violences, du harcèlement et des agissements sexistes.

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 033-213302433-20210316-D_21_03_032-DE

Il s'appuie sur un état de situations comparées pour fixer des objectifs, définir des indicateurs de suivi et arrêter un calendrier prévisionnel de mise en œuvre des mesures envisagées.

Le présent plan d'action détermine les pré-requis nécessaires pour enclencher le déploiement d'une politique d'évaluation, de prévention et de traitement des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes au sein des services municipaux.

Un bilan des premières réalisations sera effectué fin 2021 afin de renforcer les interventions dans les domaines de la politique RH où les inégalités se révéleront les plus persistantes et/ou les plus marquées, et d'inscrire en suivant le plan dans une perspective triennale pour corriger durablement les tendances.

Conformément aux dispositions prévues par le décret pré-cité, ces révisions ou reconductions du plan d'action égalité professionnelle feront l'objet d'une transmission systématique au Préfet de la Gironde ainsi que d'une communication au personnel.

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- prend acte de la réalisation d'un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle au sein des services de la Ville de Libourne pour l'année 2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

29 mars 2021

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

(Handwritten signature in blue ink)